

Le 11 avril 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions inscrites au Feuilleton du député de Labelle, M. Sylvain Pagé, du 14 mars 2017, demandant au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport les raisons justifiant sa décision de subventionner les réfrigérants synthétiques de nouvelle génération dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR22).

Tout d'abord, l'ouverture à une troisième option de système de réfrigération permet de mieux répondre à la réalité de certains propriétaires d'arénas et de centres de curling pour lesquels les systèmes fonctionnant avec un réfrigérant naturel ne représentent pas la solution la plus appropriée. Cette possibilité permet d'ailleurs d'accélérer le remplacement des systèmes fonctionnant au R-22 ayant très souvent dépassé leur durée de vie utile. Ces systèmes sont très polluants et doivent être remplacés d'ici 2020. Elle permet par ailleurs aussi une saine concurrence entre les entrepreneurs spécialisés dans la fabrication et l'installation de systèmes de réfrigération, ce qui a pour effet de maintenir les prix à un niveau raisonnable.

Concernant les préoccupations environnementales soulevées, il est important de mentionner que les trois options de remplacement acceptées dans le cadre du PSR22 n'appauvrissent pas la couche d'ozone et génèrent très peu d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente deux éléments très importants dans la lutte aux changements climatiques.

...2

Concernant les réfrigérants synthétiques de nouvelle génération de type Hydrofluoro-oléfines (HFO) pures, ces réfrigérants constituent une innovation très récente et ont des potentiels de réchauffement global comparables à ceux de l'ammoniac et du dioxyde de carbone. Toutefois, bien que la technologie ait beaucoup progressé au cours des dernières années, l'utilisation des HFO pures dans les arénas et les centres de curling n'est pas possible pour le moment, principalement en raison de l'inflammabilité de ces substances. Des mélanges ont donc été développés pour permettre leur utilisation dans les systèmes de réfrigération en toute sécurité.

Les nouveaux systèmes à base de HFO fonctionnent avec de petites quantités de réfrigérant et minimisent les fuites dans l'atmosphère, ce qui contribue à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre comparativement aux vieux systèmes existants fonctionnant au fréon.

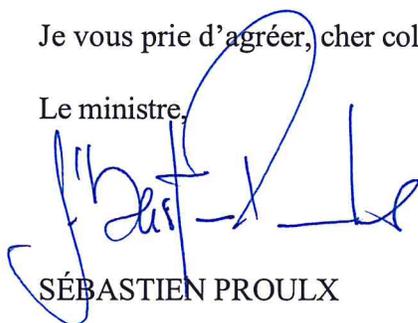
Pour illustrer les impacts environnementaux des différents systèmes, vous trouverez en annexe un tableau comparatif des principaux réfrigérants. Comme vous pouvez le constater, le potentiel de destruction de la couche d'ozone est de 0 pour toutes les options possibles en application du PSR22 et les réductions d'émission de gaz à effet de serre varient entre 97 % et 100 % en comparaison avec un système au R-22 existant.

Par ailleurs, concernant les coûts associés au remplacement ou à la conversion des systèmes de réfrigération, le PSR22 exige la réalisation d'une étude de faisabilité par un ingénieur comparant au moins deux options de systèmes de réfrigération de remplacement. Elle doit inclure une analyse financière des options sur une période de vingt ans. Elle tient compte non seulement des coûts de remplacement du système, mais aussi des coûts d'entretien et des coûts de fonctionnement. L'étude recommande le système de réfrigération convenant le mieux à la situation unique de chaque installation à la lumière de l'analyse financière, mais aussi des autres éléments à considérer qui lui sont propres.

En terminant, je tiens à rappeler l'importance de remplacer les systèmes de réfrigération au R-12 ou au R-22 rapidement pour assurer la pérennité des arénas et des centres de curling et permettre à la population de pratiquer ses sports favoris dans des installations modernes et sécuritaires.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX

p. j.

ANNEXE

Principaux types de système de réfrigération pour les arénas et les centres de curling

Type de système (réfrigérant)	Potentiel de destruction de la couche d'ozone (PDO)	Indice potentiel de réchauffement planétaire (PRP)	Émissions de gaz à effet de serre liées au réfrigérant annuellement (kilogramme de CO ₂ équivalent)	Réduction des émissions annuelles de GES (%)
R-22 (existant à remplacer)	0,055	1810	75 000	0 %
Ammoniac (accepté)	0	0	0	100 %
CO₂ (accepté)	0	1	25	100 %
HFC R-134A (refusé)	0	1430	5000	93 %
HFO R-513A (accepté)	0	571	2200	97 %